

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**PORTANT SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE FERROVIAIRE A GRANDE VITESSE
POITIERS-LIMOGES pour le tracé compris
entre la commune d'ITEUIL au sud de Poitiers (Vienne)
et la commune du PALAIS SUR VIENNE au nord-est de Limoges (Haute-Vienne)
maîtrise d'ouvrage : Réseau Ferré de France**

Par arrêté interpréfectoral en date du 30 avril 2013, a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique unique :

- préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la ligne ferroviaire à grande vitesse Poitiers-Limoges, entre Iteuil et Le Palais sur Vienne ;
- préalable à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des plans d'occupation des sols (POS) concernés par le projet.

Les communes concernées par l'enquête relative à la déclaration d'utilité publique sont les suivantes :

VIENNE : ASLONNES, CIVAUX, DIENNÉ, FLEURÉ, GIZAY, GOUËX, ITEUIL, LATHUS-SAINT-RÉMY, LHOMMAIZÉ, LUSSAC-LES-CHÂTEAUX, MAZEROLLES, MOULISMES, PERSAC, PLAISANCE, ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ, VERNON, LA VILLEDIEU-DU-CLAIN, VIVONNE.

HAUTE-VIENNE : BELLAC, BLOND, BREUILAUF, BUSSIÈRE-POITEVINE, CHAMBORÊT, CHAPTELAT, LIMOGES, MÉZIÈRES-SUR-ISSOIRE, NIEUL, LE PALAIS-SUR-VIENNE, PEYRAT-DE-BELLAC, PEYRILHAC, SAINT-BONNET-DE-BELLAC, SAINT-JOUVENT, VAULRY.

Les communes concernées par l'enquête relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme sont les suivantes :

VIENNE : ASLONNES, CIVAUX, DIENNÉ, FLEURÉ, GIZAY, ITEUIL, LHOMMAIZÉ, LUSSAC-LES-CHATEAUX, MAZEROLLES, ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ, VERNON, LA VILLEDIEU-DU-CLAIN, VIVONNE.

HAUTE-VIENNE : BELLAC, CHAMBORÊT, CHAPTELAT, LE PALAIS-SUR-VIENNE, LIMOGES, NIEUL, PEYRILHAC, SAINT-JOUVENT.

Les pièces du dossier, comportant une étude d'impact incluant une évaluation des incidences Natura 2000, des évaluations environnementales pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes citées ci-dessus et les avis des autorités environnementales, seront déposées du **jeudi 30 mai 2013 au vendredi 12 juillet 2013 inclus**, soit durant 44 jours consécutifs en préfectures de la Vienne, de la Haute-Vienne et en sous-préfectures de Montmorillon (Vienne) et de Bellac (Haute-Vienne), dans les mairies citées ci-après, où elles pourront être consultées aux heures normales d'ouverture des bureaux mentionnées ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre mis à sa disposition ou les adresser par écrit au président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête domicilié à la préfecture de la Haute-Vienne (1 rue de la Préfecture - BP 87031 - 87 031 LIMOGES CEDEX 1).

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Préfecture de Poitiers - 7 place Aristide Briand : du lundi au vendredi de 8 h 45 à 17 h 00.	Sous-Préfecture de Montmorillon – 1 bd de Strasbourg : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30.
MAIRIES	
ASLONNES – Parking de la salle des fêtes : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h 00 à 18 h 00 ; le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 19 h 00	CIVAUX – 2 place Gomelange : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
DIENNÉ – 4 route de Verrières : le lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 , le vendredi de 14 h 00 à 18 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00	FLEURÉ – route de Poitiers : du lundi au vendredi de 13 h 00 à 18 h 00
GIZAY – 1 route de Nieuil : le mardi, jeudi et samedi de 8 h 30 à 12 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30	GOUËX – 3 rue de la Mairie : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 15
ITEUIL – place de la Mairie : du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00	LATHUS-SAINT-RÉMY – 27 route du Dorat : le lundi et mercredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30, le mardi et jeudi de 8 h 00 à 12 h 00
LHOMMAIZÉ – 12 route de Verrières : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 sauf le mercredi après midi	LUSSAC-LES-CHÂTEAUX – 9 route de Montmorillon : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00
MAZEROLLES – 48 route de Bouresse : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00	MOULISMES – 27 route nationale : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
PERSAC - 3 Grand'Rue : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00	PLAISANCE - 5 route de Moulismes : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30
ROCHES -PRÉMARIE-ANDILLÉ – route de Poitiers : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00	VERNON – 2 rue du Château : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00, le lundi et le vendredi de 15 h 00 à 17h 00
LA VILLEDIEU-DU-CLAIN – Place de la Mairie : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h 00 à 18 h 00, le mardi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00	VIVONNE – 1 avenue de Bordeaux : du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 16 h 30

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Préfecture de Limoges – 1 rue de la préfecture - du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00	Sous-préfecture de Bellac – 8 rue Lamartine : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
MAIRIES	
BELLAC – 14 place de la République : du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00	BLOND – 2 rue du 07 août 1944 : le lundi, mardi et vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le mercredi, jeudi et samedi : de 09 h 00 à 12 h 00
BREUILAUF – 30 rue Saint Jean : le lundi de 09 h 00 à 12 h 00, du mercredi au vendredi de 14 h 00 à 18 h 00	BUSSIÈRE-POITEVINE – 9 rue Eugène Gailledrat : du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00, le samedi de 09 h 00 à 12 h 00
CHAMBORÊT – 28 avenue du 08 mai 1945 : du lundi au mardi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, du jeudi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 08 h 45 à 11 h 45	CHAPTELAT – 54 rue Saint Eloi : du lundi au mardi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00, le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00, le samedi de 10 h 00 à 12 h 00
LIMOGES – 9 place Léon Betoulle : du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 Mairie annexe de Limoges-Beaune Les Mines – 154 rue Georges Guingouin – du lundi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 00	MÉZIÈRES-SUR-ISSOIRE – 2 centre administratif André Raynaud : du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
NIEUL – 12 rue du 08 mai 1945 : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00	LE PALAIS-SUR-VIENNE – 20 rue Jules Ferry : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00, le samedi de 8 h 30 à 12 h 00
PEYRAT-DE-BELLAC - rue de la Colline : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le samedi de 08 h 45 à 12 h 00	PEYRILHAC – 1 place de la Mairie : le lundi, jeudi, vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 00, le mardi de 9 h 00 à 12 h 30, le mercredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00
SAINT-BONNET-DE-BELLAC – Le bourg : du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00	SAINT-JOUVENT – 30 rue des Ecoles : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et le samedi de 8 h 45 à 12 h 00
VAULRY – 5 rue du 19 mars 1962 : le lundi de 9 h 15 à 12 h 15, le mardi et jeudi de 9 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 15, le mercredi et vendredi de 9 h 15 à 12 h 00	

La commission d'enquête, désignée par décision en date du 10 avril 2013 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges, **est composée comme suit** :

Président de la commission d'enquête : M. René TIBOGUE, officier de l'armée de terre en retraite
en qualité de membres titulaires :

- M. Pierre-Marie OUDOT de DAINVILLE, général de brigade de l'armée de terre en retraite
- M. Jacques REYNIER, ingénieur conseil en retraite
- M. Jean-Pierre LACOUTURE, retraité des industries électriques et gazières
- M. Michel DUPEUX, exploitant agricole
- M. Marcel ESQUIEU, retraité de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- M. Louis CAUDRON, ingénieur général honoraire du génie rural, des eaux et des forêts
- M. Roland DODIN, retraité de la gendarmerie
- M. Jean-Michel GUILLOTEAU, retraité de l'enseignement
- M. Roger ORVAIN, officier supérieur de l'armée de terre en retraite
- M. Gilles CONDETTE, retraité de l'éducation nationale

en qualité de membres suppléants :

- M. Henri PENAUD, commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale
- Mme Michelle MASSEPORT-GUALDE, médecin en retraite
- Mme Chantal COLAS, chargée de mission Environnement
- M. Georges LAURENT, major honoraire de gendarmerie
- M. Alain BOYRON, chef du service départemental de la Creuse de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage en retraite
- M. Yves SOURISSEAU, retraité des assurances
- M. Jacky VICTOT, ingénieur commercial
- M. Gilles CODET, retraité de la chambre de commerce et d'industrie de la Vienne
- M. Jean-Pierre CHAGNON, retraité de la gendarmerie
- M. Bernard THIBAUD, cadre en retraite
- M. Gilbert BUF, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite

En cas d'empêchement de M. René TIBOGUE, la présidence de la commission sera assurée par M. Pierre OUDOT de DAINVILLE.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par l'un des membres suppléants.

Un au moins des commissaires enquêteurs se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Préfecture de Poitiers : le jeudi 30 mai de 8 h 45 à 11 h 45 et le vendredi 12 juillet de 14 h 00 à 17 h 00	Sous-Préfecture de Montmorillon : le vendredi 31 mai de 9 h 00 à 12 h 00 et le jeudi 11 juillet de 9 h 00 à 12 h 00	
MAIRIES		
CIVAUX : le lundi 10 juin de 14 h 30 à 17 h 30 et le mardi 02 juillet de 14 h 30 à 17 h 30	DIENNÉ : le samedi 15 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le lundi 08 juillet de 15 h 00 à 18 h 00	FLEURÉ : le mardi 18 juin de 15 h 00 à 18 h 00 et le mardi 09 juillet de 15 h 00 à 18 h 00
GIZAY : le jeudi 06 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le mercredi 19 juin de 14 h 30 à 17 h 30	GOUËX : le lundi 03 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le mardi 25 juin de 9 h 00 à 12 h 00	ITEUIL : le vendredi 07 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi 28 juin de 9 h 00 à 12 h 00
LATHUS-SAINT-REMY : le mardi 18 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le mercredi 03 juillet de 14 h 30 à 17 h 30	LHOMMAIZÉ : le jeudi 13 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le mercredi 03 juillet de 09 h 00 à 12 h 00	LUSSAC-LES-CHÂTEAUX : le mardi 11 juin de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi 06 juillet de 9 h 00 à 12 h 00
MAZEROLLES : le lundi 10 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le mardi 02 juillet de 9 h 00 à 12 h 00	MOULISMES : le vendredi 31 mai de 14 h 00 à 17 h 00 et le vendredi 21 juin de 14 h 30 à 17 h 30	PERSAC : le samedi 08 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le lundi 01 juillet de 9 h 30 à 12 h 30
PLAISANCE : le mardi 11 juin de 9 h 30 à 12 h 30 et le lundi 08 juillet de 9 h 30 à 12 h 30	ROCHES - PRÉMARIE - ANDILLÉ : le vendredi 14 juin de 15 h 00 à 18 h 00 et le mercredi 10 juillet de 9 h 00 à 12 h 00	VERNON : le mardi 04 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le jeudi 27 juin de 9 h 00 à 12 h 00
LAVILLEDIEU-DU-CLAIN : le lundi 3 juin de 14 h 00 à 17 h 00 et le mercredi 26 juin de 15 h 00 à 18 h 00	VIVONNE : le mercredi 12 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi 05 juillet de 9 h 00 à 12 h 00	ASLONNES : le mercredi 05 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le lundi 24 juin de 15 h 00 à 18 h 00

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Préfecture de Limoges : le jeudi 30 mai de 8 h 30 à 11 h 30 et le vendredi 12 juillet de 13 h 00 à 16 h 00	Sous-préfecture de Bellac : le jeudi 30 mai de 8 h 30 à 11 h 30 et le vendredi 12 juillet de 9 h 00 à 12 h 00	
MAIRIES		
BLOND : le mardi 04 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le lundi 24 juin de 14 h 00 à 17 h 00	BREUILAUF : le mercredi 12 juin de 15 h 00 à 18 h 00 et le lundi 01 juillet de 9 h 00 à 12 h 00	BUSSIÈRE-POITEVINE : le vendredi 31 mai de 9 h 00 à 12 h 00 et le samedi 22 juin de 9 h 00 à 12 h 00
CHAMBORÊT : le mardi 18 juin de 14 h 30 à 17 h 30 et le lundi 8 juillet de 9 h 00 à 12 h 00	CHAPTELAT : le mercredi 05 juin de 16 h 00 à 19 h 00 et le mardi 25 juin de 14 h 30 à 17 h 30	LIMOGES : le lundi 03 juin de 14 h 00 à 17 h 00, le vendredi 21 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le mardi 02 juillet de 9 h 00 à 12 h 00 Mairie annexe de Limoges - Beaune Les Mines : le lundi 10 juin de 14 h 00 à 17 h 00 et le mardi 02 juillet de 14 h 00 à 17 h 00
LE PALAIS SUR VIENNE : le samedi 01 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi 21 juin de 15 h 00 à 18 h 00	MÉZIÈRES-SUR-ISSOIRE : le mardi 04 juin de 14 h 30 à 17 h 30 et le mercredi 26 juin de 9 h 00 à 12 h 00	NIEUL : le jeudi 13 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le lundi 01 juillet de 15 h 00 à 18 h 00
PEYRAT DE BELLAC : le lundi 17 juin de 14 h 00 à 17 h 00 et le mardi 09 juillet de 14 h 00 à 17 h 00	PEYRILHAC : le samedi 29 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le mercredi 10 juillet de 9 h 00 à 12 h 00	SAINT-BONNET-DE-BELLAC : le lundi 17 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le mardi 09 juillet de 9 h 00 à 12 h 00
SAINT-JOUVENT : le jeudi 06 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le mardi 25 juin de 9 h 00 à 12 h 00	VAULRY : le lundi 03 juin de 9 h 15 à 12 h 15 et le jeudi 27 juin de 9 h 15 à 12 h 15	BELLAC : le mercredi 12 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le mercredi 03 juillet de 14 h 00 à 17 h 00

Toute personne pourra, dès la publication du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture de la Haute-Vienne (direction des collectivités et de l'environnement – bureau de l'urbanisme et de l'aménagement).

L'avis de l'autorité environnementale concernant le dossier de demande de déclaration d'utilité publique qui comprend une étude d'impact incluant une évaluation des incidences Natura 2000, émis par le conseil général de l'Environnement et du Développement durable, est consultable à l'adresse suivante : [www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l'autorité environnementale/ avis rendus/séance du 13 mars 2013](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l'autorité%20environnementale/avis%20rendus/seance%20du%2013%20mars%202013).

Les avis des autorités environnementales sur les évaluations environnementales des plans locaux d'urbanisme et plans d'occupation des sols à mettre en compatibilité sont consultables d'une part, sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr Rubrique Les Actions de l'Etat / Environnement / Avis de l'Autorité Environnementale et, d'autre part, sur le site Internet de la préfecture de la Vienne : www.vienne.gouv.fr Rubrique Politiques Publiques / Environnement, Risques Naturels et Technologiques / Enquêtes Publiques / DUP – Déclarations d'Utilité Publiques.

La personne responsable du projet est M. Stéphane Leprince, directeur régional RFF Centre-Limousin, 7 rue Molière, CS 42420 – 45032 ORLEANS Cedex 1. Des informations sur le projet pourront être obtenues à la même adresse auprès de Monsieur POUZOLS, Mission LGV Poitiers Limoges, courriel : contact.lgvpoitierslimoges@rff.fr.

Toutes informations relatives à l'enquête publique pourront aussi être consultées sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr/lgvpoitierslimoges.

Le dossier sera communiqué au public au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête publique sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse précitée.

Le rapport et les conclusions seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en préfectures de la Vienne (direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement) et de la Haute-Vienne (direction des collectivités et de l'environnement, bureau de l'urbanisme et de l'aménagement), en sous-préfectures de Montmorillon dans la Vienne et de Bellac dans la Haute-Vienne, dans les mairies concernées par l'enquête publique, à l'adresse Internet de la préfecture de la Haute-Vienne www.haute-vienne.gouv.fr/lgvpoitierslimoges et enfin à l'adresse Internet de la préfecture de la Vienne www.vienne.gouv.fr Rubrique Politiques Publiques / Environnement, Risques Naturels et Technologiques / Enquêtes Publiques / DUP – Déclaration d'Utilité Publique.

La déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme concernés est prise par décret en Conseil d'Etat.